
Suisse

Laugier Archibald, Lycée-Berthollet

archibald.laugier@lycee-berthollet.com

FORUM : Commission Régionale

QUESTION : L'Afrique face à l'implantation des déchets par le reste du monde

SOUMIS PAR : Suisse

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 77/161 du 14 décembre 2022, intitulée “Promouvoir l’adoption d’initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l’horizon 2030”, 76/208 du 17 décembre 2021, intitulée « Rapport de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement »,

Rappelant également le point 21.4. de l’introduction du Chapitre 21 du document “gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées” affirmant que “une gestion écologique des déchets doit aller au-delà de la simple élimination ou récupération des déchets produits et chercher (...) à changer les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables, cela suppose d'appliquer le concept de gestion intégrée du cycle de vie, qui représente une occasion unique de concilier développement et protection de l'environnement”, ce point doit être appliqué aussi à l'Afrique,

Rappelant la Convention de Bâle de 1989 qui “interdit l’importation et l’élimination des déchets dangereux des pays industrialisés dans les pays en développement.”,

Rappelant aussi la Convention de Bamako de 1991 dont l’objectif est “la protection de la santé des populations et de l’environnement des pays africains en interdisant l’importation de tous les produits dangereux et des déchets radioactifs et le renfort des liens entre les pays africains”,

Considérant l’implantation des déchets par le reste du monde en Afrique comme un acte immoral, contre productif, et bien sur égocentrique, cette implantation menaçant la santé des populations du continent et le bien être de l’environnement,

1. *Prie* le secrétaire général et tous les Etats membres d’éviter au continent africain de devenir la “poubelle du monde” des déchets plastiques, en mettant en place une récupération des déchets plus fréquente et plus sophistiquée à l'aide des nouvelles technologies, robots ou autres, créées par les pays les plus développés ;
2. *Recommande* aussi la mise en relation des chefs d’Etat des pays africains, ceux qui reçoivent le plus de déchets qui sont le plus dans le besoin de soutien avec les pays les plus stables économiquement pour éventuellement leur venir en aide et même créer des alliances économique pour le développement du commerce ;

3. *Invite* les organisations des Nations Unies à faire en sorte de réguler l'exportation en Afrique de déchets plastiques de la part des pays ne sachant comment s'en débarrasser en instaurant des quotas, et imposer des sanctions économiques à ceux qui ne les respecteront pas ;
4. *Instaurer* un prix suffisamment élevé aux pays exportateurs pour que cela devienne dissuasif, ou bien que ce prix profite aux pays africains importateurs ;
5. *Recommande* une aide financière plus ou moins grande selon la situation des pays du continent africain, de la part des pays stables économiquement, pour les aider à valoriser leurs déchets en créant des unités de recyclage ce qui créerait de l'emploi sur le continent ;
6. *Demande instamment* aux Etats membres de mettre en place des zones de stockage nationales dont la superficie minimum sera convenue par la communauté internationale.